



HAL
open science

Femmes et vices langagiers dans la littérature normative et la littérature de fiction vouée au rire. Construction, déconstruction et reconstruction d'un " état du monde "

Valentine Eugène

► To cite this version:

Valentine Eugène. Femmes et vices langagiers dans la littérature normative et la littérature de fiction vouée au rire. Construction, déconstruction et reconstruction d'un " état du monde ". Femmes, genres et droit Sixième rencontre orléanaise d'histoire et d'anthropologie médiévales, Corinne Leveux-Teixeira; Pierre-Anne Forcadet, Jun 2024, Orléans (45) Hôtel Dupanloup, France. hal-04760183

HAL Id: hal-04760183

<https://hal.science/hal-04760183v1>

Submitted on 30 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Femmes et vices langagiers dans la littérature normative et la littérature de fiction vouée au rire. Construction, déconstruction et reconstruction d'un « état du monde »

Valentine Eugène

(EA 4349 – « Étude et édition de textes médiévaux » / UR 4028 – « Textes et Cultures »)

Le rapport entre les cadres d'analyse qu'offre la norme et la réalité des expériences vécues retiendra aujourd'hui mon attention. Je m'attacherai aux expériences vécues *dans* la lecture d'œuvres fictionnelles, et en particulier dans la lecture d'œuvres fictionnelles non didactiques traversées par un rire transgressif – ces œuvres entretiennent donc *de facto* un rapport ambivalent avec la norme, que je tâcherai de mettre en lumière. Le *Roman de Renart*¹, les *fabliaux*² et les *farces*³ constituent d'excellents témoins pour observer ce phénomène. Ces trois corpus en langue vernaculaire ont souvent été rapprochés par la critique en raison de leur forme (ce sont tous des textes brefs), de leur visée (qui est comique) ou des thèmes qu'ils exploitent (comme la ruse)⁴. Cette « proximité », voire cette « filiation⁵ » d'un genre à l'autre sera interrogée à nouveaux frais. Je suivrai comme fil rouge l'image de la femme et de ses liens avec la parole et ses abus. Je confronterai cette image à celle que l'on rencontre dans les sermons et les *exempla* (qui relèvent de la littérature homilétique), ainsi que dans les « états du monde » (qui ont pour ambition de renvoyer un « miroir » des agissements et des dysfonctionnements de la société médiévale toute entière) – autant de textes qui, contrairement aux statuts synodaux ou aux pénitentiels, véhiculent donc une vision plus exhortative que répressive⁶.

¹ *Le Roman de Renart*, éd. Armand Strubel, avec la collaboration de Roger Bellon, Dominique Boutet et Sylvie Lefèvre, Paris, Gallimard (Bibliothèque de la Pléiade), 1998, servira d'édition de référence.

² *Le Nouveau recueil complet des fabliaux (NCRF)*, publié par Willem Noomen et Nico van den Boogaard, Assen, Van Gorcum, 1983-1998, 10 t. servira d'édition de référence.

³ Afin de circonscrire l'étude, je me suis fondée sur le corpus établi par Bernard Faivre en rapport avec ce qu'il nomme « la guerre des sexes ». Voir *Les farces. Moyen Âge et Renaissance. Volume I : La guerre des sexes*, éd. et trad. Bernard Faivre, Paris, Imprimerie nationale (La Salamandre), 1997.

⁴ Sur le rapprochement entre le *Roman de Renart* et les *fabliaux*, voir : Elina Suomela-Härmä, « *Le Roman de Renart* et les *fabliaux* », dans « *Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble* ». *Hommages à Jean Dufournet*, dir. Jean-Claude Aubailly, Emmanuelle Baumgartner, Francis Dubost *et al.*, Paris, Honoré Champion, 1993, 3 t., t. III, p. 1319-1331 ; Nicolas Garnier, *Dynamique du récit bref*, thèse de doctorat sous la direction de Dominique Boutet, soutenue à Sorbonne Université, 30 novembre 2019 ; Jean-René Valette, « Le rire et le corps : éléments d'esthétique médiévale (XII^e-XIII^e siècle) », dans *Esthétique du rire*, dir. Alain Vaillant, Presses Universitaires de Paris Ouest, 2012, p. 21-45, p. 45. Sur le rapprochement entre les *fabliaux* et les *farces*, voir notamment Caroline Foscallo, « De la théâtralité à la scène : l'exemple du *fabliau* », *Le Moyen Âge en jeu*, éd. Séverine Abiker, Anne Besson et Florence Plet-Nicolas, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux (Eidolon, 86), 2009, p. 229-238, en ligne : <https://books.openedition.org/pub/33198>. Considérant notamment que « Pathelin est un nouveau Renart » (p. 71), Jean-Pierre Bordier a même rapproché les trois corpus dans un article (cf. Jean-Pierre Bordier, « Pathelin, Renart, Trubert, Badins, Décepteurs », *Le Moyen Âge*, 98 / 1 (1992), p. 71-84).

⁵ Pietro Toldo considère par exemple la farce comme « un *fabliau* mis en action » (Pietro Toldo, « Études sur le théâtre comique français du Moyen Âge et sur le rôle de la nouvelle dans les farces et dans les comédies », *Studi di Filologia romanza*, t. IX, fascicule 2, 1902, p. 181-369). L'article est cité par Bernadette Rey-Flaud, qui consacre d'ailleurs un chapitre de son ouvrage à la relation entre farces et *fabliaux*. Voir Bernadette Rey-Flaud, *La Farce ou la machine à rire. Théorie d'un genre dramatique, 1450-1550*, Genève, Droz, 1984, p. 35-58.

⁶ À titre d'exemple, voir le pénitentiel de Burchard de Worms (vers 1008-1012), cité dans Cyrille Vogel, *Le Pécheur et la Pénitence au Moyen Âge*, Paris, Éditions du Cerf (Traditions chrétiennes, 5), 1982, p. 85 *sq.* (pour les faux serments et les vœux) et p. 95 (pour la malédiction et la calomnie) : « as-tu calomnié ou maudit quelqu'un par envie ? Si oui : 7 jours de jeûne, au pain et à l'eau. ». Il existe cependant des points de contact entre ces textes

Cette mise en regard vise un objectif simple : mesurer, dans la littérature de fiction, le poids et la valeur des clichés habituellement rencontrés dans le discours normatif qui associe une catégorie de genre à certains vices langagiers. L'enjeu est d'offrir une vision panoramique des différents emprunts, et d'interroger leur devenir afin de montrer comment le *Roman de Renart*, les fabliaux et les farces reproduisent certains de ces clichés pour mieux jouer avec eux, participant ainsi à la construction d'un ordre social étayé par un système de valeur clérical en même temps qu'à sa mise à mal.

I. La littérature vouée au rire comme « miroir » de la société. Le reflet d'un système de valeurs clérical

Dans le sillage de la littérature normative, les œuvres de fiction associent très régulièrement les femmes au bavardage, au mensonge et à la querelle verbale : en témoignent, d'une part, certains propos que narrateurs et personnages tiennent sur cette catégorie de sexe et, d'autre part, les relevés d'occurrences (j'entends par-là les fautes verbales rencontrées dans les dialogues).

1. Le bavardage

Lorsqu'il s'agit de parler des filles d'Ève, le bavardage est l'un des péchés qui revient le plus souvent dans la bouche des prédicateurs. Jusqu'au milieu du XIII^e siècle, la tradition médiévale reste fidèle à l'analyse qu'avait élaborée Grégoire, qui s'attachait moins à définir cette faute qu'à en rappeler ses causes (la gourmandise⁷ ou l'orgueil⁸) et à en décrire les effets (c'est-à-dire la dispersion de l'intériorité, grave et néfaste en ce qu'elle empêche la communication avec Dieu). Si l'on suit Grégoire, le bavardage se résume au fait de parler beaucoup (d'où la série de synonymes que l'on rencontrera dans les systèmes de péchés de la langue : *multiloquium*, *verbositas*, *linguositas*, *garrulitas*⁹) et sans utilité. La majorité des sermons et des recueils d'*exempla* véhiculent cette image traditionnelle du bavardage¹⁰, qui n'évoluera réellement qu'avec la *Summa Halensis*¹¹. Ils n'attachent pas seulement cette déviance aux philosophes¹², mais aussi aux femmes, que celles-ci soient laïques ou religieuses.

et la pensée des Pères ou des théologiens et des canonistes médiévaux. À titre d'exemple, le sermon de Humbert de Romans sur la femme constitue selon toute vraisemblance une mosaïque d'emprunts. Sur ce sujet, voir Jean Longère, « La femme dans la théologie pastorale », *Cahiers de Fanjeaux* 23 / 1 (1988), p. 127-152, où les divers points de contact sont régulièrement explicités en notes.

⁷ Grégoire, *Moralia in Job*, éd. Marc Adriaen, Turnhout, Brepols (CCL, 143A), p. 29 sq.

⁸ *Ibid.*, p. 40 sq. et éd. Marc Adriaen, Turnhout, Brepols (CCL, 143B), p. 1295 sq.

⁹ Voir Carla Casagrande et Silvana Vecchio, *Les Péchés de la langue. Discipline et éthique dans la culture médiévale [I peccati della lingua. Discipline ed etica della parola nella cultura medievale]*, trad. de l'italien par Philippe Baillet, préface de Jacques Le Goff, Paris, Éditions du Cerf (Histoire), 1991 [1987], p. 291.

¹⁰ *Ibid.*, p. 300.

¹¹ Dans les cinq chapitres composant la *Quaestio de multiloquio*, son auteur s'écarter de la tradition en refusant de penser que le « beaucoup » entraîne nécessairement le « vain ». Voir Alexandre de Halès, *Summa theologica*, éd. Pacifico Maria Perantoni, Grottaferrata, Editiones Collegii S. Bonaventurae Ad Claras Aquas (Quaracchi), t. III, p. 428-431.

¹² Voir, entre autres, Pierre le Chantre, *Verbum abbreviatum*, éd. Jacques-Paul Migne, Paris, Petit-Montrouge (PL, 205), 1855, p. 23.

Dans l'un de ses sermons, Humbert de Romans énumère ce que les homologues des hommes doivent éviter : les sortilèges, l'impudeur, l'inconstance, la dureté du cœur envers les pauvres et, bien sûr...les bavardages¹³ ! Gilbert de Tournai, dans le sermon *Ad virgines et puellas*, associe-lui aussi volontiers cette faute aux femmes¹⁴. Mais c'est surtout dans les recueils d'*exempla* que les occurrences abondent. Chez Dominico Cavalca (1270-1342), une religieuse trop loquace se retrouve brûlée sur les marches de l'autel¹⁵. Étienne de Bourbon, lui, raconte l'histoire d'une épouse qui, à cause de son incontinence verbale, finit par être jetée par-dessus bord un jour de tempête lorsque les marins crièrent de débarrasser le navire des choses les plus lourdes¹⁶.

Bien qu'elle paraisse être absente de la littérature des « états du monde », l'image de la femme bavarde, qui trouve son origine dans les Écritures (pensons à Ecclésiastique 25-27)¹⁷, est absolument centrale dans le discours normatif. On attendrait qu'il en soit ainsi dans les fabliaux où, selon Sophie Marnette, les femmes sont « les “sujets parlants” par excellence¹⁸ ». Pour autant, leur parole, dans ce corpus, n'est que peu associée à ce péché¹⁹. Il en va de même dans *Le Roman de Renart*. Il n'y a que les farces qui fassent exception, en particulier *George le Veau* et *Le Chaudronnier*, où le mari, par esprit de provocation, assure que les femmes ne triomphent pas en tout – ce à quoi son épouse rétorque « Et à quoi donc ? / Sera-ce à caqueter ou à mal dire²⁰ ? ». L'homme affirme alors :

De cela je ne m'y mirrai !
Femme le gagnera à caqueter !
Vous verriez plutôt Lucifer
Devenir ange salutaire
Qu'une femme eût un peu de repos
Et se taire ou tenir manière²¹.

¹³ Voir Humbert de Romans, *De eruditione praedicatorum*, in *Bibliotheca Maxima Patrum*, Lyon 1677, t. XXV, p. 424-567, p. 479 et p. 503.

¹⁴ Voir *Sermo IV*, f. 152^{ra/b}, cité dans Carla Casagrande et Silvana Vecchio, *Les Péchés de la langue*, op. cit., p. 300, n. 3.

¹⁵ Voir « TE001609 (Esempi [Varanini, Baldassari, 1993] : 37) », *Thesaurus exemplorum medii aevi*, <https://thema.huma-num.fr/exempla/TE001609> (consulté le 28/02/2024).

¹⁶ Étienne de Bourbon, *Tractatus de diversis materiis praedicabilibus*, éd. Albert Lecoy de la Marche, *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil d'Étienne de Bourbon, dominicain du XIII^e siècle*, Paris, Renouard, 1877, 236, p. 202. Pour le texte en latin, voir Annexe n°1. Pour d'autres exemples, voir également : Thomas Frederick Crane, *The Exempla or Illustrative Stories from the sermons vulgares of Jacques de Vitry*, London, Folk-lore Society, 1890, p. 113-114 ; Colette Ribaucourt, « L'Alphabet des récits : pour parler des femmes », dans *Prêcher d'exemples. Récits de prédicateurs du Moyen Âge*, dir. Claude Schmitt, Paris, Stock, 1985, p. 107-120, qui cite *L'Alphabet des récits* : « La femme bavarde est gravement punie » (p. 112) et « Une femme ne sait pas garder un secret » (p. 114).

¹⁷ Si 25-27 : « ascensus harenus in pedibus veterani sic mulier linguata homini quieto ».

¹⁸ Sophie Marnette, « Voix de femmes et voix d'hommes dans les fabliaux », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* 22 (2011), p. 105-122, en ligne : <https://journals.openedition.org/crmh/12519#bodyftn17>, §23 (consulté le 15/06/2024).

¹⁹ Le corpus rassemblé par Sophie Marnette comporte 62 récits (voir Annexe n°2). Force est de constater que l'on ne rencontre aucun personnage ni narrateur faisant allusion au lien entre ce péché et l'identité genrée.

²⁰ *Le Chaudronnier*, éd. Bernard Faivre, v. 62 sq.

²¹ *Ibid.*, v. 67-72.

Les auteurs de la fin du Moyen Âge semblent donc plus friands du cliché clérical de la femme bavarde que leurs prédécesseurs²².

Ces clichés vont d'ailleurs parfois jusqu'à nourrir la trame narrative. C'est ainsi que l'on observe des accointances troublantes entre certains canevas d'*exempla* et de farces. Au XII^e siècle, Jacques de Vitry évoquait le cas d'une femme qui, réduite au silence par son mari qui lui avait coupé la langue, continue d'affirmer avec ses doigts qu'un pré a été tondu et non pas fauché²³. Or *L'Obstination des femmes* met en scène le même entêtement querelleur d'une épouse pour loger un coucou dans la cage que construit son mari et non, comme celui-ci le désire, une pie, symbole traditionnel du caquetage féminin (comme le dira fièrement Finette, « Femmes n'ont jamais le bec clos²⁴ »). Le mari se plaint de sa femme (« Nuit et jour n'y fait que hogner. / Il me faut besogner / Pour éviter son haut langage²⁵ »), qui entre en scène en déversant son flot d'injures et de malédictions²⁶. La suite du récit, en montrant symboliquement qu'il est impossible d'engager sa moitié trop bavarde, exemplifiera avec humour le lien de cause à effet qu'établissent les clercs entre *multiloquium* et propos nuisibles – Grégoire, en effet, qui pose donc les cadre d'analyse du bavardage, associait déjà ce péché et l'injure, avec cette idée qu'en s'abandonnant aux flux des mots, l'on bascule inévitablement dans les propos nuisibles²⁷. Et, de fait, les femmes, dans les farces, sont coutumières des querelles et injures verbales.

2. L'injure et la querelle verbales

L'image de la femme langagièrement belliqueuse, qui elle aussi remonte à la Bible, connaît un grand succès dans la culture cléricale. Bernard de Besse, dans son *Speculum disciplinae*, définit la dispute verbale comme la « coutume des femmes²⁸ » [*mos muliercularum*]. Pierre de Comestor, de son côté, présente ces dernières comme étant « portée[s] aux querelles et aux disputes²⁹ », surtout entre elles. *L'Alphabet des récits*, dans lequel Arnold de Liège, entre 1297 et 1308, compila plus de 800 *exempla*, signale que « les femmes se querellent parfois pour peu³⁰ » avant de rapporter l'histoire (naguère racontée dans

²² Dans *La Cornette*, le bavardage semble plutôt du côté masculin. Finet, le valet fidèle à sa maîtresse, après avoir surpris les propos désobligeants que tiennent les neveux du mari trompé, se fait cette réflexion : « Voilà des parents à mon maître / Qui caquettent de ma maîtresse » (*La Cornette*, éd. Bernard Faivre, v. 156-157). Dans *Le Gentilhomme et Naudet*, c'est au paysan Naudet que l'on reproche d'être un « babillet » (*Le Gentilhomme et Naudet*, éd. Bernard Faivre, v. 367).

²³ T.F. Crane, *The Exempla...*, *op. cit.*, p. 92 (pour le texte en latin, voir Annexe n°3). Cette trame narrative se retrouve dans une fable de Marie de France, « La contrarieuse ».

²⁴ *L'Obstination des femmes*, dans *Recueil de farces, 1450-1550*, éd. André Tissier, Genève, Droz (Textes littéraires français), 1986-2000, t. 4, v. 177.

²⁵ *Ibid.*, v. 12-14.

²⁶ *Ibid.*, v. 20 ; v. 23-26 ; v. 39 ; v. 64 ; v. 74 ; v. 79 (2 occ.) ; v. 80 ; v. 127 (2 occ.).

²⁷ Grégoire, *Moralia in Job*, éd. cit. (CCL 143A), p. 378.

²⁸ Bernard de Besse, *Speculum Disciplinae*, dans S. Bonaventurae, *Opera omnia*, Grottaferrata, Editiones Collegii S. Bonaventurae Ad Claras Aquas (Quaracchi), 1882-1902, t. VIII, p. 583-622 p. 602.

²⁹ Pierre Comestor, *Notile considerare quis ego sum, qui loquor vobis, patrologiae cursus completus. Series latina* 198 A-B, 1805, cité dans Jacques Longère, *Œuvres oratoires des maîtres parisiens au XII^e siècle. Étude historique et doctrinale*, Paris, Études augustiniennes, 1975, p. 401.

³⁰ Humbert de Romans, *Liber de dono timoris*, ms. lat. 15953, f. 201^v et ms. lat. 2584, f. 149^v. Texte cité dans Colette Ribaucourt, « *L'Alphabet des récits : pour parler des femmes* », art. cit.

le *De dono timoris*³¹) de ces deux protagonistes qui se disputaient devant le juge une pelote de fil. Or ce type de scène est volontiers exploitée par le corpus renardien et les fabliaux. *Renart jongleur* met en scène deux rivales humiliées qui, verbalement puis physiquement, se déchaînent l'une contre l'autre. Apprenant l'infidélité de son mari avec Hersent, Hermeline « Molt li dist lait, molt se desgrouce³² ». Les insultes qui suivent attaquent l'honneur des interlocutrices soumis aux exigences de la pureté sexuelle³³ : le terme de « pute », auquel se voit accolées diverses épithètes infâmantes – « Pute vielle ordre », « Pute vielle », « pute remese », « pute sorchiere³⁴ », etc. – revient ici comme un leitmotiv avant que ne commence la rixe proprement dite³⁵. Quantité d'invectives sont également échangées entre des personnages féminins dans *Boivin de Provins* ou dans *Le Boucher d'Abbeville*, un fabliau où la maîtresse du lieu et sa servante, trompées par un homme peu scrupuleux, se disputent une peau que chacune croit être son dû³⁶. La représentation de ces querelles, d'abord verbales, puis physiques³⁷, répond donc presque caricaturalement aux discours stéréotypés et misogynes produits à cette époque dans le milieu clérical.

Si spectaculaires soient-elles, ces scènes ne doivent cependant pas faire oublier que, dans nos œuvres de fiction, les injures sont nettement moins échangées de femme à femme que de femme à homme. D'après le relevé effectué par Anne Cobby³⁸, les insultes³⁹ proférées par une femme à une autre femme sont au nombre de vingt. En revanche, quatre-vingt-dix injures sont proférées par une femme à un homme (ou à propos d'un homme). L'écart se creuse davantage dans les farces, où l'on dénombre une seule occurrence d'injure proférée par une femme à une autre femme, contre soixante-six injures proférées par une femme à un homme (ou à propos d'un homme) – les injures sont deux fois plus nombreuses que celles prononcées par un homme à une femme (ou à propos d'une femme).

L'identité genrée du destinataire de l'injure n'est pas neutre : elles révèlent certains rapports de pouvoir au sein des couples, et sur lesquels je reviendrai. Sur ce point, les tendances observées dans les trois corpus littéraires ne vont pas toujours dans la même direction. Dans le *Roman de Renart* comme dans les fabliaux, les hommes ont davantage tendance à injurier les

³¹ TE015912 (*De dono timoris* [Boyer, 2008] : 173) », *Thesaurus exemplorum medii aevi*, <https://thema.humanum.fr/exempla/TE015912> (consulté le 28/02/2024).

³² *Renart teinturier. Renart jongleur*, v. 3140.

³³ Voir Claude Gauvard, « Honneur de femme et femme d'honneur en France à la fin du Moyen Âge », *Francia* 28 / 1 (2001), p. 159-192 ; *id.*, « *De grace especial* ». *Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2010.

³⁴ *Renart teinturier. Renart jongleur*, v. 3054, v. 3122, v. 3122 et v. 3166.

³⁵ *Ibid.*, v. 3174-3183.

³⁶ *Le Boucher d'Abbeville, NRCF*, t. III, v. 342 sq. On relève notamment « Pute, ribaude pooilleuse » (v. 346), « pute noire » (v. 352), « pautonniere » (v. 354), etc.

³⁷ Pour un autre exemple, voir *Le Jugement des cons, NRCF*, t. IV, où trois sœurs aiment un même homme. Le père y observe que « [s]es filles sont en grant tençon » (v. 70), laquelle se termine en rixe (v. 95-99).

³⁸ Voir Anne Cobby, « *Chains de pute corioie, fel et deputaires* ». Les injures dans les fabliaux », dans *L'Étude des fabliaux après le Nouveau recueil complet des fabliaux*, dir. Olivier Collet, Fanny Maillet et Richard Träschler, Paris, Classique Garnier (Rencontres. Civilisation médiévale, 11), 2014, p. 119-139. Anne Cobby effectue son relevé dans les dix volumes du *NRCF*.

³⁹ Dans *ibid.*, Anne Cobby identifie comme des insultes tous des mots ou remarques désobligeantes et/ou les malédictions.

femmes⁴⁰ (environ 50 occ.)⁴¹, voire à la battre⁴², que l'inverse – les occurrences abondent dès lors qu'il est question de soupçonner ou découvrir un adultère⁴³. Il existe bien quelques exceptions. Dans *Brifaut*, l'épouse maudit plusieurs fois son époux, qui s'est fait voler l'argent de la toile qu'il devait vendre⁴⁴. Dans *Le Clerc qui fu repus deriere l'escrin*, la dame, désireuse de recevoir son amant⁴⁵, déclenche à l'arrivée de son mari une véritable scène de ménage pour l'épuiser et le forcer à aller se coucher⁴⁶. Ce qui reste de l'ordre de l'exception dans les fabliaux devient monnaie courante dans les farces, où la femme langagièrement belliqueuse devient topique. Un grand nombre de textes mettant en scène « la guerre des sexes » (selon la formule de Bernard Faivre) commencent en effet par la plainte d'un époux. Les premiers mots du *Cuvier* en constitue un exemple paradigmatique :

« Le grand diable me mena bien
 Quand je me mis en mariage.
 Ce n'est que tempête et orage ;
 On n'a que souci et peine.
 Toujours ma femme se démène
 Comme un saillant ;
 et puis sa mère
 Affermit toujours la matière.
 Je n'ai repos, heurt ni arrêt.
 Je suis peloté et tourmenté
 De gros cailloux sur ma cervelle.
 L'une crie, l'autre grommelle ;
 L'une maudit, l'autre tempête⁴⁷ ».

Il est par ailleurs fréquent que l'entrée en scène de l'épouse se solde par une floppée d'insultes, ce dont le mari du *Savetier et du Moine* se justifie :

⁴⁰ Voir *Le Meunier et les deus clers* (NCRF, t. VII, v. 274) ; *Les Tresces 1* (NCRF, t. VI, version des manuscrits Berne 354 et BNF 12581 : v. 114, v. 153, v. 215, etc.) ; *Les Trois Dames qui troverent l'anel* (NCRF, t. II, v. 160, v. 161, v. 172) ; *Renart teinturier. Renart jongleur* (v. 3019) ; *Tiécelin. Le Viol d'Hersent* (v. 308) ; etc.

⁴¹ Anne Cobby, « injures dans les fabliaux », art. cit., p. 122.

⁴² Voir *Renart teinturier. Renart jongleur* (v. 3036-3039) ; *Les Tresces 1* (NCRF, t. VI, version des manuscrits Berne 354 et BNF 12581 : v. 157-167) ; *La Dame escoillée* (NCRF, t. VIII, v. 366-369) ; etc.

⁴³ Voir *Renart teinturier. Renart jongleur* (v. 3019) ; *Tiécelin. Le Viol d'Hersent* (v. 308) ; *Le Meunier et les deus clers* (NCRF, t. VII, v. 274) ; *Les Tresces 1* (NCRF, t. VI, version des manuscrits Berne 354 et BNF 12581 : v. 114, v. 153, v. 215, etc.) ; *Les Trois Dames qui troverent l'anel* (NCRF, t. II, v. 160, v. 161, v. 172) ; etc.

⁴⁴ Voir *Brifaut*, NCRF, t. VI.

⁴⁵ *Clerc qui fu repus deriere l'escrin*, NCRF, t. X, v. 80-82 : « “Je menrai grant effreement, / Et vorrai mon mari tenchier / Tant que je le ferai couchier” ». L'épouse cache son amant et, quand son mari rentre, elle déclenche une scène de ménage. Voir également *Le Meunier et les deus clers*, NCRF, t. VII, v. 280.

⁴⁶ *Le Clerc qui fu repus deriere l'escrin*, NCRF, t. X, v. 86-100.

⁴⁷ *Le Cuvelier*, éd. Tissier, t. III, v. 1-13.

« Je ne sais dont ceci lui vient
Si ce n'est qu'il lui vient souvent
De son avertin qui la tienne
Deux ou trois fois la semaine.
En ce point, elle est gouvernée
Comme femme désordonnée⁴⁸ ».

La thématique du désordre dialogue avec l'idée cléricale selon laquelle la manière indue de parler des femmes, pour si répréhensible soit-elle, n'en est pas moins « naturelle ». Contrairement au savetier qui avoue son ignorance, Gilles de Rome donne une explication toute « scientifique » au phénomène : leur faible raison empêche les femmes, lorsqu'elles commencent à quereller, de pouvoir s'arrêter dans la mesure où elles se trouvent emportées par une passion incontrôlable⁴⁹. Cette tendance jugée irrépressible de la femme à quereller se rencontre dans la littérature homilétique, comme l'atteste l'histoire exemplaire de cet homme qui, cherchant une femme plus querelleuse pour en faire taire une autre, se fait tellement injurier qu'il renonce *in fine* à son projet. Dans son *Livre des manières*, Étienne de Fougères évoque « Riche dame qui est jolive / o son saignor tence et estrive⁵⁰ » (c'est-à-dire qui « querelle et houspille son mari »).

Les femmes rencontrées dans nos œuvres de fictions ne se conforment pas seulement aux stéréotypes cléricaux par leur tendance à bavarder ou à quereller, mais aussi par leur habitude de tromper et de mentir.

3. Le mensonge

Dans les sermons, les recueils d'*exempla* et les « états du monde », il n'y a pas que les avocats ou les juges qui se rendent abondamment coupables de mensonge⁵¹, mais aussi les femmes. Comme nous porte à le croire un *exemplum* de Césaire de Heisterbach⁵², leur métier peut favoriser cette déviance, tout comme leur condition de « *mala foemina* » (l'auteur entend par-là les « prostituées » et les « courtisanes » au sens large), que dénonce avec virulence Bernard le Clunisien dans son *De contemptu mundi*⁵³. Sa violente diatribe fait état d'une

⁴⁸ *Le Savetier et le Moine*, éd. André Tissier, t. IX, v. 215-221.

⁴⁹ Gilles de Rome, *De regimine principum libri III*, éd. H. Samaritanus, Rome, 1607, p. 272, cité par Carla Casagrande, « La femme gardée », dans *Histoire des femmes en Occident*, dir. Georges Duby et Michèle Perrot, Paris, Plon, 1991, vol. 2, p. 111.

⁵⁰ Étienne de Fougères, *Le Livre des manières*, édité, traduit et annoté par Jacques T. E. Thomas, Paris et Louvain, Peeters (Ktēmata, 20), 2013, v. 993-994.

⁵¹ Voir Jacques de Vitry, *Sermo XVIII*, « *ad iudices et advocatos* », dans *Sermones vulgares vel ad status*. 1, éd. Jean Longère, Turnhout, Brepols (CCM, 255), 2013 p. 390-396.

⁵² Un *exemplum* relate par exemple qu'un confesseur interroge une marchande qui ne se trouvait aucun péché. Il réussit à la faire avouer qu'elle trichait, mentait et se parjurait dans son commerce, en lui expliquant qu'il s'agit là de péchés mortels. Terrifiée, la femme accepte la pénitence. Voir Ed. Joseph Strange, 1851. *Caesarii Heisterbacensis Monachi Ordinis Cisterciensis Dialogus Miraculorum. Textum ad quatuor codicum manuscriptorum editionisque principis fidem recognovit præcis Josephus Strange*, Cologne-Bonn-Brussel, vol. 2. En ligne : https://thema.huma-num.fr/sources/dialogus_miraculorum/dm_dist03_cap46. Pour le texte en latin, voir Annexe n°4.

⁵³ Bernard le Clunisien, *De contemptu mundi : une vision du monde vers 1144*, texte latin, introduction, traduction et notes par André Cresson, Turnhout, Brepols (Témoins de notre histoire), 2009, p. 163 *sqq.*

« langue qui est souillure » [*lingua commaculatio*] et d'un être « empressé à trahir » [*strenua prodere*], « né pour décevoir » [*nata fallere*], « expert en tromperie » [*fallere docta*]⁵⁴. Le mensonge, cependant, n'épargne pas la femme mariée qui, au contraire, selon Étienne de Fougères, semblent prêtes à toutes les feintes pour rejoindre son amant⁵⁵. Pour satisfaire ses désirs charnels donc, mais aussi par cupidité ou par vengeance, elle multiplie les boniments⁵⁶.

Les lecteurs du *Roman de Renart* se feront eux aussi l'image d'une société féminine menteuse. Toutes les femmes (ou presque) présentes dans ces contes animaliers, en effet, se rendent coupables, au moins une fois, d'énoncer un mensonge⁵⁷ ou un faux serment assertoire, corroborant ainsi l'image négative des filles d'Ève, fruit des traditions patristiques, monastiques et moralistes profondément misogynes⁵⁸. Hersent, la louve à la queue « torte⁵⁹ » (« tordue »), ou Dame Fièrre, l'épouse du roi Noble, font preuve de rouerie et de dissimulation⁶⁰, surtout lorsqu'il est question de maquiller un adultère. Les fabliaux associent eux aussi allègrement les femmes au mensonge. Si l'on suit l'étude quantitative de Sophie Marnette, la femme dupe un homme dans vingt fabliaux au moins⁶¹ lorsque que l'homme ne triomphe que dans dix-sept⁶². Dans les farces classées dans « la guerre des sexes » par Bernard Faivre, la tromperie langagière des femmes a souvent pour finalité de favoriser des retrouvailles avec un amant⁶³ ou d'endormir la méfiance d'un mari soupçonneux⁶⁴. Pour ce faire, les auteurs exploitent volontiers certains motifs trouvés dans la littérature exemplaire – ainsi de l'œil valide du mari que l'on embrasse pour dissimuler un galant⁶⁵.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 163.

⁵⁵ Voir Étienne de Fougères, *Le Livre des manières*, éd. cit. : « Se sis mari la velt destreindre / qu'a son ami ne peise atteindre, / qui donc l'oreit malade feindre / et malade sanz nul mal pleindre ! » (v. 1064-1068).

⁵⁶ À titre d'exemple, voir T.F. Crane, *The Exempla...*, p. 99 sq. Pour le texte latin, voir Annexe n°5.

⁵⁷ Pour un aperçu du panel féminin faisant usage du langage mensonger, l'on pourra se reporter à Vessela Guenova, *La Ruse dans le Roman de Renart et dans les œuvres de François Rabelais*, Orléans, Paradigme, 2003, p. 292-298.

⁵⁸ Voir notamment Jeannine Horowitz et Sophie Menache, *L'Humour en chaire. Le rire dans l'Église médiévale*, Genève, Labor et fides (Histoire et société, 28), 1993, p. 187-193.

⁵⁹ *Tiécelin. Le Viol d'Hersent*, v. 188.

⁶⁰ *Ibid.*, v. 225-235 ; *L'Escondit*, v. 1134-1044 ; *Le Jugement de Renart*, v. 147-150 et v. 173-178.

⁶¹ Voir *Aloul, Bérengier, Borgoise, Braies au Cordelier, Chevalier a la corbeille, Chevalier a la robe, Chevalier qui fist sa fame, Chevalier, Dame et Clerc, Clerc qui fut repus, Crote, Dame qui fist entendant, Dame qui se venja, Gauteron, Guillaume, Perdris, Prestre et dame, Tresces, Trois Bossus, Trois dames Anel, Vilain de Bailluel*.

⁶² Voir *Celle qui se fist foutre, Chevalier qui recovra, Coille, Dame escoillee, Damoiselle qui n'ot, Damoiselle qui ne pooit, Damoiselle qui sonjoit, Enfant, Fèvre de Creeil, Gombert, Grue, Maingnien, Meunier et clers, Pescheor, Pucele qui abevra, Pucele qui voloit voler, Sire Hain*. Dans le troisième groupe distingué par Sophie Marnette, les textes présentent plusieurs épisodes au cours desquels les personnages changent de rôle ou bien dans lesquels hommes et femmes partagent les positions de dupeur ou de dupe (voir *Auberee, Boivin, Bouchier, Bourse, Brifaut, Brunain, Evesque, Frere Denise, Jouglet, Jugement, Mire de Brai, Porcelet, Prestre qui ot mere, Prestre et Alison, Quatre sohais, Seule Fame, Sohait des vez, Sot chevalier, Trois dames de Paris, Vallet qui d'aise, Veuve, Vielle qui oint, Estormi, Quatre Prestres, Segretain*).

⁶³ Dans *Frère Guillebert*, éd. André Tissier, t. VI, v. 178 ; v. 181-187 ; v. 187-188 ; *Le Meunier de qui le diable emporte l'âme en enfer*, éd. André Tissier, t. IV, v. 189 sq.

⁶⁴ Dans *Frère Guillebert*, éd. André Tissier, t. VI, v. 459-464, v. 467-470, v. 475-482 et v. 497-500 ; *Lucas, sergent boiteux et borgne et le Bon Payeur*, éd. André Tissier, t. VI, v. 311-319 et v. 326-327 ; *La Cornette*, éd. Michel Rousse dans sa thèse *Le Théâtre des farces en France au M^A*, t. II, p. 483-522v. 66 sq., v. 206 sq. (voir en particulier : v. 238-243) et v. 249-253 (le discours est véridique mais non vérece).

⁶⁵ Dans *Le Vendangeur* de Pierre Alphonse, une femme dissimule son amant en embrassant vivement le seul œil valide de son époux, un stratagème que reprend au XV^e siècle la farce du *Sergent borgne et boiteux*. Comme l'a observé Baptiste Laïd, les fabliaux étaient eux aussi coutumiers de ce genre d'emprunts. *La Toile de lin* (avec l'aide de sa mère, une femme dissimule son amant derrière un grand drap) et *L'Épée* (une mère fait passer l'amant

Le réel déséquilibre des sexes intervient toutefois dans le regard que l'on porte sur leurs actions langagières respectives. Dans les fabliaux, Sophie Marnette a ainsi pu observer que 69 mots rattachés au champ lexical de la tromperie (comme *barat, bouler, decevoir, feindre, guile, engin, lobe, mensonge, mentir, semblant*, etc.) réfèrent aux femmes, alors qu'il n'existe que 31 occurrences de ce type qui soient attachées aux personnages masculins⁶⁶. Cette tendance à la stigmatisation du discours féminin, qui passe donc par l'abondance du vocabulaire métadiscursif, se confirme dans les 26 commentaires généralisants du narrateur⁶⁷ sur la duplicité féminine⁶⁸, et qui ne sont pas loin de délivrer une leçon identique à celles trouvées dans les « états du monde⁶⁹ ». Or force est de constater que l'on ne trouve guère d'équivalent du côté des hommes, leur comportement n'étant jamais soumis à de telles généralisations. Les observations de Sophie Marnette rejoignent ainsi les conclusions de Norris J. Lacy, selon qui : « When men are criticized, it is because they are less than admirable individuals; when women are criticized for the same failings, they are most often presented as representative of their sex. In the fabliaux, generalizations about a sex always concern women⁷⁰ ».

Dans les sermons, dans les recueils d'*exempla* et dans les « états du monde », le portrait que l'on a tendance à dresser des femmes semble être la résultante d'un ajustement entre ce que les femmes sont et ce qu'elles devraient être ou ne pas être. Le discours normatif semble en effet autant sélectionner dans la réalité qu'il n'impose à la réalité des catégories de femmes incarnant les valeurs qu'ils prônent ou les contre-valeurs qu'ils rejettent. Ce faisant, comme l'observe Carla Casagrande, les femmes restent « soumises à une sociologie qui est pour une grande part idéologie, à une description qui est presque toujours sous-tendue par une morale, à

de sa fille pour un jeune homme poursuivi par des hommes armés en lui donnant une épée) auraient ainsi pu nourrir les intrigues de plusieurs textes, dont *La Bourgeoise d'Orléans*. La relation entre les genres est toutefois bien plus complexe qu'il n'y paraît, puisque dans la traduction en anglo-normand de la *Disciplina clericalis* datant du début du XIII^e siècle et dans la version B, *Le Vendangeur, La Toile de lin et L'Épée* sont désignés comme des *fabliaux* (voir Yasmina Foehr-Janssens, Gilles Eckard et Olivier Collet (dir.), *Étude et édition des traductions françaises médiévales de la "Disciplina clericalis" de Pierre Alphonse*, Genève, Université de Genève, 2006 et *Petri Alfonsi Disciplina clericalis, III. Französische versbearbeitungen*, éd. Alfons Hilka et Werner Söderhjelm, Helsinki, 1912-1922, p. 4, v. 73-74). Sur ce sujet, voir Baptise Laïd, *L'Élaboration du recueil de fables de Marie de France. Trover des fables au XI^e siècle*, Paris, Honoré Champion, 2020 p. 208 ssq.

⁶⁶ Sophie Marnette, « Voix de femmes et voix d'hommes dans les fabliaux », art. cit., §6 et §7.

⁶⁷ *Ibid.*, §8.

⁶⁸ À titre d'exemples, voir *Celle qui se fist foutre*, *NCRF*, t. III, v. 120 (« Qui fame croit si est desvés ») ; *Les Perdrix*, *NCRF*, t. IV, v. 150-153 (« Par exemple cis fabliaus dist : / Fame est fete por decevoir, / Mençonge fet devenir voir / Et voir fet devenir mençonge. ») ; *La Borgoise d'Orliens*, *NCRF*, t. III, v. 117-118 (« Fames ont mout le sens agu, / Eles ont meint homes dechu. ») ; *Les Tresces 1* (version des manuscrits Berne 354 et BNF 12581, *NCRF*, t. VI, v. 77-79 (« Or orrez ja fiere mervoille, / Comant fame set decevoir / Et mançonge dire por voir ») ; *Les Trois Dames qui troverent l'anel*, *NCRF*, t. II, v. 94-95 (« Maint preudomme a esté trahi / Par fame et par sa puterie. ») ; *Le Vilain de Bailluel*, *NCRF*, t. V, v. 114-116 (« li fabliaus dist en la fin / C'on doit por fol tenir celui / Qui mieus croit sa fame que lui ! ») ; *La Dame qui se venja du chevalier*, *NCRF*, t. VIII, v. 265-266 (« Se nus en mescroit sa moillier, / Pour ce s'en sara mieus gaitier ») ; *Le Prestre et la dame*, *NCRF*, t. VIII, v. 168-173 ; etc.

⁶⁹ Voir *Le Chevalier a la corbeille*, *NCRF*, t. IX, v. 13-16 (« La dame close e enmuree. / Mesone ne clos ne ount duree / Vers femme, quar son engyn pase / Tot ce q'autre engyn compasse. ») et Étienne Fougère, Étienne de Fougères, *Le Livre des manières*, éd. cit., 1064-1068 (« Se sis mari la velt destreindre / qu'a son ami ne peise atteindre, / qui donc l'oreit malade feindre / et malade sanz nul mal pleindre ! »).

⁷⁰ Norris J. Lacy, « Fabliau women », *Romance Notes* 25 / 3 (1985), p. 318-27, p. 322.

une classification qui est déjà un modèle⁷¹ » et que viennent donc durcir les œuvres fictionnelles en associant à leur tour certaines fautes verbales à un genre. Ces clichés, toutefois, sont régulièrement le support d'une discrète subversion.

II. Une discrète subversion de l'état du monde ? Quelques réflexions

Dans les discours normatifs, les péchés de la langue participent d'une minorisation de la femme, un geste que semblent donc prolonger les textes littéraires qui reproduisent plus ou moins fidèlement cette association de la gent féminine au bavardage, à la querelle et au mensonge. En cela, le *Roman de Renart*, les fabliaux et les farces, par la voie de la fiction, participent d'une « mise en ordre » de la société étayée par un système de valeur clérical. Plusieurs éléments déjouent cependant nos attentes.

1. Une inversion des tendances

Le caractère spectaculaire de certaines scènes de *contentiones* rencontrées dans le *Roman de Renart* et les fabliaux ou les stratégies utilisées par les auteurs des farces pour rendre « visible » le caractère querelleur de leurs protagonistes féminins⁷² ne doivent pas faire oublier la répartition réelle des injures. Or cette répartition constitue un pied de nez au discours cléricaux. Dans les fabliaux étudiés par Anne Cobby, 110 injures sont proférées par une femme, contre 150 injures par un homme⁷³. Cette disparité est considérablement accentuée dans le *Roman de Renart*, où 90% des injures sont prononcées par des hommes. Les résultats de l'enquête menée par Anne Cobby et celles que j'ai menée dans les contes renardiens aboutissent *in fine* aux mêmes conclusions que Claude Gauvard, d'après qui, dans les sources pratiques⁷⁴, l'injure est avant tout affaire d'homme. Les chiffres ne mentent pas. Il n'y a que dans les farces où le partage semble moins net, puisque les femmes se rendent à peine moins coupables que les hommes d'énoncer des insultes (67 occ. contre 69 occ.). Dans ce corpus, le seul péché qui soit véritablement genré reste le juron blasphématoire (qui nomme les membres de Dieu ou réfère à son principe charnel), exclusivement débité par des hommes (environ 74 occ.).

Nos attentes sont parfois trompées, y compris en matière de dynamique narrative, comme on peut l'observer dans la farce du *Chaudronnier*. J'avais laissé nos protagonistes en train de se quereller à propos du « caquetage » féminin, le mari finissant par affirmer triomphalement que « Femme le gagnera à caqueter⁷⁵ ! ». La scène de ménage se transforme alors en « pari du silence » lorsque chacun des époux, par défi, s'engage à se taire plus

⁷¹ Carla Casagrande, « La femme gardée », art. cit., p. 88.

⁷² Le fait d'ouvrir régulièrement les farces sur les doléances d'un mari ou de mettre en scène une femme multipliant les invectives lors de sa première apparition marque les esprits et compte au nombre de ces stratégies de « visibilisation ».

⁷³ Anne Cobby, « Les injures dans les fabliaux », art. cit., p. 122.

⁷⁴ Selon Claude Gauvard, « les sources de la pratique tendent à montrer une nette prépondérance des hommes. En matière d'injures, ils interviennent dans les trois-quarts des cas environ » (voir Claude Gauvard, « Conclusion », dans *L'Invective au Moyen Âge. France, Espagne, Italie. Actes du colloque « L'invective au Moyen Âge », Paris, 4-6 février 1993*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1995, p. 249-258, p. 252.

⁷⁵ *Le Chaudronnier*, éd. Bernard Faivre, v. 67.

longtemps que l'autre⁷⁶. Le texte revisite ainsi un point important en matière d'éthique langagière attachée aux femmes, à qui la norme (cléricale) préconise (impose) de suivre les règles dictées par la *taciturnitas*⁷⁷, ici poussées à leur extrême puisqu'il ne s'agit plus de parler peu, avec mesure et seulement en cas de nécessité, mais de ne plus parler du tout. À suivre les textes cléricaux décrivant les (mauvais) penchants des femmes, l'on s'attendrait donc à ce que l'homme garde sa bouche close plus longtemps que son épouse. Or il n'en est rien. Les personnages se surveillent silencieusement du coin de l'œil lorsqu'arrive un chaudronnier, qui leur offre ses services. N'obtenant aucune réaction de la part du couple, l'importun se livre à toutes les facéties avant de multiplier les privautés sur la femme qui, toujours muette, n'oppose aucune résistance⁷⁸. Le mari finit par exploser, laissant sa compagne remporter la gageure. Avec force ironie, le texte aura donc déjoué les attentes des spectateurs, du moins en partie. La victoire de l'épouse, en effet, repose autant sur son aptitude à réfréner son bavardage... que sur son incapacité à résister au plaisir⁷⁹. Par la voie d'un comique de situation, le texte abondera donc *in fine* dans le sens de la littérature cléricale : il s'inscrit en effet dans la continuité d'une anthropologie où la femme est assimilée à la partie inférieure de l'être humain, à savoir le corps, la chair⁸⁰. Or une telle hiérarchie a très vite été transposée dans le domaine des réalités sociales, ce que ne manquent d'interroger en creux nos textes.

2. Une hiérarchie déstabilisée ?

À regarder de près les dynamiques narratives, l'on observe que les entorses langagières contribuent simultanément à subvertir la hiérarchie qui, au Moyen Âge, règle les rapports de domination du masculin sur le féminin. Grâce aux fautes verbales en effet, l'infériorité du féminin sur le masculin s'annule, permettant aux femmes d'occuper dans l'espace de la fiction, même temporairement, une position de pouvoir. La légion d'insultes et de coups qui, dans les farces, pleuvent sur les maris, donnent à voir des épouses insoumises à l'autorité patriarcale⁸¹. Ces scènes récurrentes constituent autant de hiatus avec ce que l'on trouve au cœur de tous les écrits normatifs, à savoir cette exhortation continue à l'obéissance de l'épouse dont dépend l'entente des conjoints⁸². Parallèlement, dans les fabliaux, les mensonges permettent régulièrement aux femmes de suivre leur désir et de se libérer du devoir de fidélité qui, bien que théoriquement imposée aux deux membres du couple, s'avère dans la pratique plus astreignant pour elles, sur qui repose la garantie la légitimité du lignage⁸³. Dès le XII^e siècle, se

⁷⁶ *Ibid.*, v. 68-86.

⁷⁷ Voir Carla Casagrande, « La femme gardée », art. cit.

⁷⁸ *Le Chaudronnier*, éd. Bernard Faivre, v. 154 sq.

⁷⁹ Au terme de la séquence, son insistance à vouloir inviter le chaudronnier à manger avec eux laisse penser que l'épouse n'était pas insensible aux caresses.

⁸⁰ Pour une mise au point sur cette assimilation respective des hommes et des femmes aux parties hautes / basses de l'humain dont Augustin jeta les bases théoriques, voir Christiane Klapisch-Zuber, « Masculin / féminin », dans *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, dir. Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt, Paris, Fayard, 1999, p. 655-667, p. 658 sq.

⁸¹ Voir *supra*.

⁸² Silvana Vecchio, « La Bonne épouse », dans *Histoire des femmes en Occident*, op. cit., p. 117-145, p. 124.

⁸³ *Ibid.*, p. 125 sq. L'autrice cite Jacques de Voragine, lequel reconnaît que l'épouse « garde sa foi mieux que le mari » en raison des quatre liens qui l'entravent, à savoir « La crainte du Seigneur, le contrôle du mari, la honte face au monde, la terreur des lois » alors que l'homme n'en connaît qu'un seul. L'idée d'un déséquilibre sera rendue encore plus sensible dans les textes d'inspiration aristotélicienne et dans la littérature théologique et morale

développe une pastorale pour les épouses qui a maille avec l'évolution du contrôle des stratégies familiales et l'imposition progressive d'une nouvelle idéologie matrimoniale⁸⁴. Or les « leçons » en action que nous délivrent l'écrasante majorité des branches renardiennes, des fabliaux et des farces rapportant des scènes d'altercation (où la femme a le dessus sur le mari) ou narrant des histoires d'adultères favorisées par la ruse langagière féminine – autrement dit, par le mensonge – vont totalement à l'encontre d'une pédagogie et d'une morale qui, suivant les admonitions de saint Paul⁸⁵, se fondent sur un rapport de sujétion de la femme à l'homme⁸⁶. La fonction narrative qu'assument la plupart des mensonges féminins – lesquels sont autant de propositions actionnelles permettant très régulièrement de dénouer une situation en faveur de leurs énonciatrices⁸⁷ – corrobore les observations de Lesley Johnson : « The fableors realize the possibilities of unconventional perspectives in their narratives and establish the authority of women in their tales⁸⁸ ».

En somme, du point de vue de l'intrigue, les fautes verbales, bien souvent, aident la femme à triompher de l'homme. Mais la nature même de ce succès, qui bien souvent coïncide avec l'épanouissement des sens, révèle toute l'ambiguïté du discours implicitement formulé par les œuvres fictionnelles. Nos péchés, en effet, marquent moins, sinon autant, le triomphe des femmes proprement dites que celui de leur appétit charnel sensé les définir. En cela, le devenir de certains clichés en matière d'éthique langagière dans les œuvres littéraires est à double entente, et à double détente, pour peu que l'on distingue la parole dans le texte (qui confère donc une certaine supériorité aux personnages féminins, et qui participent à leur émancipation, notamment en matière d'injonctions sociales) et la parole du texte qui, elle, montre bien, en actes et en discours, les défauts que l'on attache traditionnellement aux filles d'Ève. Les fautes verbales, en effet, permettent aux femmes de s'affranchir des éléments contingents qu'elles vivent (et que l'on vit avec elles) comme autant d'entraves ou de contraintes (l'arrivée importune d'un mari, etc.), mais elles ne permettent pas d'échapper à ce que leur commande leur « nature ». Les impératifs auxquelles les personnages féminins répondent restent incontestablement rattachés à la *caro* (orgueil, luxure, gourmandise). En somme, la victoire des protagonistes féminins se cantonne au temporel, et le *Roman de Renart* comme les farces ou les fabliaux n'en continuent pas moins, en montrant cela, de s'adosser à l'arsenal idéologique développé par les clercs.

s'attaquant au thème de l'adultère. Voir notamment Thomas d'Aquin, Albert de Saxe, Nicole Oresme, Jean Buridant, etc.

⁸⁴ Sur ce sujet, voir Silvana Vecchio, « La bonne épouse », art. cit., p. 118 *sqq.*

⁸⁵ Dans I Cor., XI, 3 et dans Éph., V, 22-24, Paul enjoint notamment à la femme de considérer l'homme comme son chef.

⁸⁶ Silvana Vecchio, « La bonne épouse », art. cit., p. 119.

⁸⁷ Sur ce sujet, voir Valentine Eugène, « La parole dans les fabliaux. Typologie, fréquence et fonctions des entorses langagières », *Fabula / Les colloques, Les fabliaux en réseau*, dir. Corinne Denoyelle et Stéphanie Le Briz-Orgeur. En ligne : <http://www.fabula.org/colloques/document11647.php> (consultée le 12/04/2024).

⁸⁸ Lesley Johnson, « Women on Top. Antifeminism in the Fabliaux ? », *Modern Language Review* 78 / 2 (1983), p. 298-307, p. 307.

Les auteurs vernaculaires semblent n’adhérer qu’en partie au système de représentation que l’Église propose au sujet des femmes. Certes, l’efficacité de son modèle se vérifie dans le nombre de clichés associés aux femmes que l’on retrouve dans nos textes : souvent menteuses, toujours injurieuses, parfois bavardes. Pour autant, ces associations sont loin de servir systématiquement à marquer une opposition entre le masculin et le féminin (repensons à nos attentes déjouées en matière d’injures et de bavardages). Elles n’œuvrent pas non plus à la justification des rapports sociaux de domination (comme cela se passe dans la réalité médiévale), bien au contraire. Ce qui devrait vérifier la minorisation des femmes devient paradoxalement le vecteur de leur émancipation, voire de leur prise de pouvoir sur l’homme. Les choses se compliquent toutefois si l’on tient compte de la source, et non des seuls vecteurs d’émancipation et/ou de prises de pouvoir, et qui, bien souvent, permet d’assimiler la femme à son corps, une perspective qui renoue donc avec l’idée d’une interdépendance verticale⁸⁹ entre les sexes. Bref, d’une façon ou d’une autre, les auteurs s’arrangent toujours pour remettre en ordre ce que la fiction avait permis de mettre en désordre⁹⁰.

ANNEXES

Annexe n°1 : Étienne de Bourbon, *Tractatus de diversis materiis praedicabilibus*, éd. Albert Lecoy de la Marche, *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil d’Étienne de Bourbon, dominicain du XIII^e siècle*, Paris, Renouard, 1877, p. 202.

De nocumentis que facit loquenti lingua

Cavendum est hoc viciū propter multiplex nocumentum quod facit primo ipsi loquenti. Facit hominem odiosum. Sic mulier linguata homini quieto gravissima est ad sustinendum. Audivi a fratre G[aufrido] de Bleves, quod, cum quidam in mari haberet uxorem suam secum linguatam et ideo gravem ad tollerandum, cum, imminente tempestate, clamatum esset a nautis quod graviora navi proicerentur, ille exhibuit uxorem, dicens quod in tota navi non esset gravius aliquid lingua ejus. Hoc est enim causa quare viri exosas habent uxores suas et male tractant eas, hoc scilicet quia malas habent linguas.

Annexe n°2 : Le corpus délimité par Sophie Marnette dans « Voix de femmes et voix d’hommes dans les fabliaux », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* 22 (2011), p. 105-122.

La première colonne donne le titre des textes et la deuxième colonne réfère au volume et au numéro du texte — quand ils sont disponibles — dans le *Nouveau recueil complet de fabliaux*, dir. W. Noomen et N. van den Boogaard, Assen, Van Gorcum, 10 volumes, 1983-98.

<i>Le Flabel d’Aloul</i>	III, 14
<i>Auberée</i>	I, 4

⁸⁹ Christiane Klapisch-Zuber, « Masculin / féminin », art. cit., p. 665.

⁹⁰ Ce retour à l’ordre en adéquation avec la norme cléricale est manifeste dans *Sire Hain et dame Anieuse* (NRCF, t. II, v. 402-414) ou dans *La Dame escoillée* (NRCF, t. VIII, v. 1 sqq.).

<i>De Berengier au lonc cul</i>	IV, 34
<i>De Boivin de Provins</i>	II, 7
<i>De la Borgoise d'Orliens</i>	III, 19
<i>Du Bouchier d'Abbeville</i>	III, 18
<i>De Pleine bourse de sens</i>	II, 2
<i>Des Braies au cordelier</i>	III, 17
<i>De Brifaut</i>	VI, 61
<i>De Brunain la vache au prestre</i>	V, 40
<i>De Celle qui se fist foutre sur la fosse de son mari</i>	III, 20
<i>Du Chevalier a la corbeille</i>	IX, 113
<i>Du Chevalier a la robe vermeille</i>	II, 12
<i>Du Chevalier qui fist sa fame confesse</i>	IV, 33
<i>Du Chevalier qui recovra l'amor de sa dame</i>	VII, 78
<i>Romanz de un chivaler et de sa dame et de un clerc</i>	X, 123
<i>Du Clerc qui fu repus deriere l'escrin</i>	X, 119
<i>De la Coille noire</i>	V, 46
<i>De la Crotte</i>	VI, 57
<i>De la Dame escolliée</i>	VIII, 83
<i>De la Dame qui fist entendant son mari qu'il sonjoit</i>	
<i>De la Dame qui se venja du chevalier</i>	VII, 82
<i>De la Damoisele qui n'ot parler de fotre qui n'aüst mal au cuer</i>	
<i>De la Damoisele qui ne pooit oïr parler de foutre</i>	IV, 26
<i>De la Damoisele qui sonjoit</i>	IV, 25
<i>De l'Enfant qui fu remis au soleil</i>	V, 48
<i>D'Estormi</i>	I, 1
<i>De l'Evesque qui beneï lo con</i>	VI, 68
<i>Du Fèvre de Creeil</i>	V, 42
<i>De Frere Denise</i>	VI, 56
<i>De Gauteron et de Marion</i>	VIII, 84
<i>Gomers</i>	IV, 35
<i>De la Grue</i>	IV, 30
<i>De Guillaume au faucon</i>	VIII, 93
<i>De Jouglet</i>	II, 10
<i>Du Jugement des cons</i>	X, 118
<i>Do Maignien qui foti la dame</i>	VI, 73
<i>Del Munier et des II. clers</i>	VII, 80
<i>Do Mire de Brai</i>	II, 13
<i>Le Dit des perdriz</i>	IV, 21
<i>Du Pescheor de Pont seur Saine</i>	IV, 28
<i>Du Porcelet</i>	VI, 67
<i>Du Prestre et d'Alison</i>	VIII, 91
<i>Du Prestre et de la dame</i>	VIII, 95
<i>Du Prestre qui ot mere malgré sien</i>	V, 41
<i>De la Pucele qui abevra le polain</i>	
<i>De la Pucele qui vouloit voler</i>	VI, 65
<i>Des IIII prestres</i>	VIII, 85
<i>Les IIII souhaits Saint Martin</i>	IV, 31

<i>Du Segretain ou du moine</i>	X, 125
<i>D'une Seule fame qui servoit C. chevaliers de tous poins</i>	IX, 109
<i>De Sire Hain et de Dame Anieuse</i>	II, 5
<i>Li Sohaiz desvez</i>	VI, 70
<i>Du Sot chevalier</i>	V, 53
<i>Des Tresces</i>	VI, 69
<i>Des III bossus</i>	V, 47
<i>Des III dames qui trouverent l'anel</i>	II, 11
<i>Des III dames de Paris</i>	X, 122
<i>Du Vallet qui d'aise a malaise se met</i>	VIII, 100
<i>La Veuve</i>	
<i>De la Vielle qui oint la palme au chevalier</i>	VI, 72
<i>Du Vilain de Bailluel</i>	V, 49

Annexe n°3 : T.F. Crane, *The Exempla or Illustrative Stories from the sermone vulgares of Jacques de Vitry*, London, p. 92.

De alia etiam audivi quod, cum transiret per pratum quoddam cum viro suo, dixit vir ejus : « Hoc pratum est faleatum. » At illa : « Immo est tonsur[um]. » « Immo falce secatum est », ait maritus ejus, « et faleatum ». Respondit uxor : « Non est verum, sed forcipe tonsum ; » et ceperunt diu litigare. Tandem maritus valde iratus abscidit linguam uxoris. Illa nihilo minus cum digitis forcipes exprimens signo innuebat quod pratum tonsum fuerat et cum non posset ore cepit digitis litigare. Sic faciunt quidam monachi quando eis silentium imperatur.

Annexe n°4 : Césaire de Heisterbach, *Dialogus Miraculorum. Textum ad quatuor codicum manuscriptorum editionisque principiis fidem recognovit*, éd. Joseph Strange, Cologne-Bonn-Brussel, vol. 2. En ligne : https://thema.humanum.fr/sources/dialogus_miraculorum/dm_dist03_cap46.

CAPITULUM XLVI - De muliere in confessione se iustificante, cui prudens confessor ostendit plura mortalia peccata habere.

Hermannus Decanus Bonnensis, quando plebanus fuit apud sanctum Martinum in Colonia, venit ad eum mulier quaedam tempore quadragesimali peccata sua confiteri. Flectens coram eo genua, quicquid se boni meminerat commisisse, coepit enumerare, et cum Pharisaeo evangelico iustificare se, dicens: Domine, tot sextis feriis soleo per an an in pane et aqua ieiunare, eleemosynas meas dare, ecclesiam fréquentare, et multa in hunc modum. Cui plebanus dixit : Ad quid, domina, venistis ? Numquid pro istis operibus vultis suscipere poenitentiam ? Quare non dicitis peccata vestra ? Répondant : Nihil mihi conscia sum; ait plebanus : Cuius estis officii ? Répondit mulier : Ferrum vendere soleo. Ad quod ille: Soletis aliquando minores ferri particulas in ligaturis maioribus intermiscere, ut sic totum simul vendatis ? Dicente illa, soleo; réponse :. Ecce hoc mortale peccatum est, quia dolus. *Et adiecit : Soletis aliquando mentiri, iurare, periurare, aemulis vestris maledicere, aliis plus vendreibus invidere ? Répondez illa, quia in talibus saepe excedo. Plebanus dixit : Et ista omnia peccata sunt mortalia, et nisi poenitentiam egeritis condignam, ocius ibitis in gehennam.* Territa illa in verbis eius, peccasse

se recognovit, et quid de cetero confiteri deberet, didicit. Bene iste, utpote vir prudens et literatus, novit fodere parietem, et ostendere idola in corde mulieris representa. (Je souligne)

Annexe n°5 : T.F. Crane, *The Exempla or Illustrative Stories from the sermone vulgare of Jacques de Vitry*, London, 237, p. 99-100.

De quadam alia muliere audivi quod semper contradicebat marito suo. Cum autem maritus et ipsa venirent de foro, lepus quidam transivit eorum ispsis et cum capere vellent evasit. Tunc maritus ait : « Quam pulcher et pinguis est lepus iste, si cepissomus eum, comederemus frixum eum cepis et sagimine. » Uxor autem respondit : « Libentius comedo cum pipere. » Immo ait vir ejus : « Melior est quando cum brodio et sagimino paratur. » « Non est », ait uxor. Cum autem mulier nullo modo vellet acquiescere marito, illo iratus valde fortiter is pam verberavit. At illa cepit studere et cogitare quomodo posset se de marito suo vindicare, et audivit quod rex valde infirmaretur. Que accedens ad regis servientes ait : « Habeo maritum qui optimus medicus, sed celat et abscondit sapientiam suam nec nunquam vult aliquem juvaro nisi timore et verberibus inductus. » Cum autem homo ille adductus esset ad regem, ceperunt eum multum rogare ut curam regi adhiberet et mederetur ejus infirmitati. Illo autem renuente et dicente : « Non suum medicus ». Tandem servi regis nuntiaverunt ei verba uxoris. Unde rex precepit cum fortiter verbareri. Et cum nec sic induci posset iterum et iterum verberatus tandem a conspectu regis ejectus est, et ita mala mulier verberari fecit maritum suum.